

## Inventaire des relations entre l'échelon départemental et l'échelon national



### PRESENTATION PAR THEME

#### Statutaires

Organisation des réunions statutaires du CD et des commissions (échancier)  
Désigner des représentants à l'AG Nationale  
Transmettre les pouvoirs signés pour l'Assemblée Générale nationale (janvier)  
Soumettre d'éventuelles modifications de statuts à la Commission Nationale Vie Statutaire  
Inviter l'échelon national à l'Assemblée Générale départementale  
Adresser le compte-rendu d'Assemblée Générale départementale avec documents financiers à l'échelon national

#### Fédérales

Transmettre les statistiques annuelles (affiliations et rencontres sportives) ainsi que les prévisions d'effectif (en cours d'année) : **échéance au 31/08**  
Définir les actions des contrats de développement en début d'année et les justifier en fin d'année : **échéance fin octobre**  
Décliner le Plan National de Développement et transmettre le Plan Départemental de Développement : **une fois tous les 4 ans (outil de pilotage à évaluer en fin de mandature)**

#### Finances (voir également fiche sur les flux financiers)

Régler l'appel de cotisations : **partiel en janvier, solde en juillet**  
Recevoir aides : directes : contrats de développement / indirectes (via la région) : opérations nationales et actions partenariales, formation **en décembre**

#### Fonctionnelles (outil partagé sur le google drive national)

Opérations nationales et actions partenariales

- Inscrire les actions du département dans le fichier partagé sur le portail (drive)
- Insérer les justificatifs de chaque action dans les 2 mois suivant sa réalisation

Formations

- Liquidier les formations : **au plus tard le 30 septembre pour l'année scolaire écoulée (pièces justificatives cf DFF)**
- Enregistrer toutes les formations réalisées sur l'onglet « formation » du drive national (pas de justificatifs à déposer si pas de demande d'aide financière)
- Inscrire les candidats aux différents stages et rassemblements nationaux (présidents et délégués début octobre, formation complémentaire fin octobre, rassemblement d'hiver des formateurs fin février, FIF en mars, stage de dirigeants en avril, rassemblement d'été début juillet)

Vie internationale

- Onglet spécifique à compléter sur le drive avec pièces justificatives

USEP

3, rue Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire